

PRODUIT DE TYPE : PHYTOSANITAIRES

CLOPYR 100 - RÉGLEMENTATION CLP

MENTION AVERTISSEMENT

NON CLASSE

MENTION SUPPLEMENTAIRE

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

CONSEIL DE PRUDENCE

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

CLASSIFICATION SPECIALE

SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
SPe2.114	Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du clopyralid plus d'une fois par an à la dose de 1,25 L/ha (125 g s.a./ha) sur crucifères oléagineuses et maïs (à partir du 1er avril pour le maïs).
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques/les plantes non cibles/les arthropodes non cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de (distance à préciser) par rapport à la zone non cultivée adjacente/aux points d'eau.

Les informations réglementaires sont issues d'une base de données professionnelle qui engage la responsabilité de cet organisme et en aucun cas la notre. Toutefois, nous informons les utilisateurs que seule l'étiquette du produit contient toutes les informations réglementaires et a donc valeur légale, et qu'en aucun cas notre information ne peut être suffisante pour l'application du produit.